

Concept Space⁺

Accelerate the future!

Innovation Challenge



HAUTE ÉCOLE DE GESTION
HOCHSCHULE FÜR WIRTSCHAFT
SCHOOL OF MANAGEMENT

Fribourg
Freiburg



UBS

Conditions de participation

1. Présentation et Organisation du Concept Space+ Innovation Challenge

Le Concept Space+ Innovation Challenge (ci-après « le concours ») est un concours organisé conjointement par la Haute école de gestion de Fribourg (ci-après « HEG-FR ») et UBS Switzerland AG (ci-après « UBS »), (ci-après « les organisateurs »). Le concours est réservé aux étudiants de toutes les Hautes écoles et de l'Université du canton de Fribourg.

Les projets soumis dans le cadre du concours doivent entrer dans l'une des 4 catégories suivantes :

- Financial innovation
- Social innovation
- Foodtech innovation
- Smart living innovation

Au terme du concours, le jury, composé de représentants HEG-FR, UBS et partenaires, ainsi que de spécialistes externes, déterminera les meilleurs projets.

2. Objectifs du Concept Space+ Innovation Challenge

Le concours a pour objectifs de

- stimuler l'innovation, la créativité et/ou la création d'entreprise (entrepreneuriat) au sein de la communauté estudiantine ;
- promouvoir l'interdisciplinarité des équipes, et
- amener une valeur ajoutée au canton de Fribourg dans le domaine de l'innovation.

3. Éligibilité

Les participant-e-s doivent être issu-e-s de l'Université, ou de l'une des Hautes écoles suivantes, du canton de Fribourg

- Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR)
- Haute école de gestion de Fribourg (HEG-FR)
- Haute école de santé de Fribourg (HEdS-FR)
- Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR)

Le concours est réservé uniquement aux

- étudiant-e-s actuellement immatriculé-e-s au sein d'une Haute école précitée ou de l'Université de Fribourg ;
- alumni ayant obtenu leur diplôme courant 2017 / 2018 au sein d'une Haute école précitée ou de l'Université à Fribourg.

4. Déroulement du concours

Le concours comporte plusieurs étapes :

- Inscription des participant-e-s (dès le 29 octobre 2018 jusqu'au 28 février 2019 à minuit)
- Workshops et événements dans le Concept Space+ pour accompagner les porteurs de projet (novembre 2018 à mars 2019)

- Remise du dossier du projet (jusqu'au 30 avril 2019)
- Présentation des projets (mai 2019)
- Proclamation des résultats (fin mai 2019)
- Coaching des gagnants (dès fin mai 2019)

5. Inscription et délai de participation

Les inscriptions sont ouvertes dès le 29 octobre 2018 jusqu'au 28 février 2019 à minuit. L'inscription se fait via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet du Concept Space* et sur les sites des partenaires de l'Innovation Challenge.

6. Participation au concours

La participation au concours peut être individuelle ou en groupe, tout participant, à titre individuel ou en tant que membre d'un groupe, devant être éligible au sens de l'art. 3 du présent Règlement. En cas de participation en groupe, un-e responsable du groupe doit être désigné-e. Le/la responsable du groupe est garant-e de l'éligibilité de tous les membres de son équipe.

Un candidat ne peut présenter qu'un seul projet, que ce soit individuellement ou en groupe.

La participation au concours est gratuite. Les dépenses résultant de la préparation du dossier pour le concours (élaboration du projet, présentation devant le jury, etc.) sont exclusivement à la charge des participant-e-s.

7. Obligations des participant-e-s

Tous les participant-e-s du concours s'engagent à

- accepter le présent Règlement et à le respecter sans réserve ;
- ne faire l'objet d'aucune procédure de poursuite ou judiciaire ;
- avoir l'autorisation d'étudier, respectivement de travailler en Suisse ;
- être présents lorsque cela est expressément prévu par le Règlement ou selon convocations du jury ;
- renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours et les décisions du jury ;
- autoriser les organisateurs à utiliser et diffuser leurs coordonnées personnelles et/ou leur image, au travers des différents supports de communications utilisés par les organisateurs, sans limitation dans le temps.

Le non-respect de ces engagements entraînera le retrait du projet dont fait partie le/la participant-e concerné-e.

8. Modalités de dépôt du dossier de candidature

Les participant-e-s doivent délivrer un dossier de candidature comprenant au moins 3 des 5 éléments suivants, les éléments 1 et 2 étant obligatoires :

1. Une vidéo (min. 3 minutes) expliquant le projet, son but et ses perspectives
2. Un calendrier détaillé des diverses étapes du projet
3. Social ou business canevas

4. Business plan
5. Prototype

Les participant-e-s doivent remettre le dossier complet jusqu'au 30 avril 2019 minuit, dernier délai. Les instructions y relatives figureront sur le site www.ubs.com/conceptspace.

Les dossiers peuvent être transmis en français, en allemand ou en anglais. La langue de correspondance du concours est le français. Le jury ne prendra pas en compte les dossiers reçus hors délais, la date d'envoi faisant foi.

9. Critères d'évaluation

Seuls les dossiers jugés complets et conformes au présent Règlement seront retenus pour l'étape d'évaluation.

Les projets présentés doivent être innovants, viables, durables et pertinents, tout en portant sur l'une des catégories mentionnées sous l'art. 1 du Règlement. Les dossiers seront évalués selon la libre et exclusive appréciation du jury sur la base notamment des critères d'évaluation suivants (liste non exhaustive):

- Originalité de l'idée
- Faisabilité du projet
- Impact
- Dynamisme et interdisciplinarité des participant-e-s

10. Jury

Le jury est composé de représentants HEG-FR, UBS et partenaires, ainsi que de spécialistes externes, choisis à la libre discrétion des organisateurs.

La liste des membres du jury sera publiée en avril 2019 sur le site internet du Concept Space*. Le jury est indépendant et souverain.

Les décisions du jury sont définitives. Le jury se réserve le droit de refuser les dossiers incomplets et d'en rejeter certains pour toute raison qu'il juge pertinente. Le jury n'a aucune obligation de motiver ses décisions.

Le jury peut également se réserver le droit de n'attribuer aucun prix s'il estime que les projets présentés ne répondent pas suffisamment aux critères d'évaluation définis dans l'art. 9.

11. Présentations des projets

Les meilleurs projets seront sélectionnés et les participant-e-s à ces projets auront 15 minutes pour présenter leur projet au jury, afin de le convaincre de leur innovation. Les modalités précises de la présentation, ainsi que la date de celle-ci, seront définies ultérieurement. L'ensemble des participant-e-s sélectionné-e-s s'engagent à se présenter personnellement lors de ces présentations.

12. Proclamation des résultats

La proclamation des résultats se tiendra au Concept Space* à fin mai 2019 lors d'une cérémonie officielle publique. L'ensemble des participant-e-s sélectionné-e-s s'engagent à se présenter lors de cet événement.

13. Prix et prestations

La valeur totale des prix et prestations récompensant les meilleurs projets se monte à 50 000 CHF (financement, accompagnement, conseils et coaching, etc.).

Les participant-e-s du projet gagnant bénéficieront d'un accompagnement durant une année sous forme de coaching, ainsi que d'un financement jusqu'à concurrence de 10 000 CHF maximum pour la concrétisation des premières étapes de leur projet.

14. Prix du public

Le public pourra voter de manière indépendante pour l'un des meilleurs projets sélectionnés comme décrit à l'art. 11. Celui-ci sera récompensé par un prix en nature. Les modalités du prix du public seront publiées en avril 2019.

15. Obligations du gagnant

Les participant-e-s du projet gagnant s'engagent à suivre le processus de coaching et donnent leur accord à toutes les mesures de communication que pourraient mettre en place les organisateurs en relation avec le concours.

16. Recours

Les décisions du jury sont irrévocables. Toute voie de recours est exclue pour les participant-e-s, ainsi que les gagnant-e-s du concours.

17. Responsabilité

Les organisateurs et le jury n'endossent aucune responsabilité en cas de perte, détérioration, destruction ou utilisation non autorisée des dossiers et/ou des documents confiés aux organisateurs du concours. Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le concours sans avoir à en justifier les raisons et sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait.

18. Confidentialité

Jusqu'à la proclamation des résultats, les membres du jury, ainsi que toute autre personne liée à l'organisation du concours, traiteront les informations qui leur sont remises lors du concours avec le plus grand soin. Ils ne sauraient néanmoins être tenus responsables d'une éventuelle fuite d'information, qu'elle soit intentionnelle ou non. Pour le bon déroulement du concours, les membres du jury et tout autre personne liée à l'organisation du concours auront le droit de communiquer et divulguer publiquement toute information nécessaire à la promotion du concours.

19. Propriété intellectuelle

Les règles en vigueur dans les écoles des participant-e-s s'appliquent également aux travaux développés dans le cadre de l'Innovation Challenge.

Les participant-e-s doivent être en mesure de démontrer au jury les preuves écrites de la détention de tout droit de propriété intellectuelle utilisé dans le cadre de leurs projets.

20. Révocation

Les prix versés dans le cadre de l'Innovation Challenge pourront être réclamés aux gagnant-e-s s'il est établi à posteriori que les éléments fournis dans le cadre du dossier sont faux ou incorrects.

21. Modification du Règlement

Les organisateurs du concours sont la seule autorité de décision pour la modification du Règlement ou du déroulement du concours.

22. Droit applicable et règlement des litiges

Le présent Règlement est soumis au droit suisse.

Les organisateurs et les participant-e-s s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif au déroulement du concours et à l'exécution du présent Règlement. Si les parties ne parviennent pas à un règlement à l'amiable, les tribunaux de Fribourg sont exclusivement compétents.

ubs.com/conceptspace